

Date de transmission de l'acte: 13/09/2024
Date de reception de l'AR: 13/09/2024
009-210902490-DE_021_2024-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du samedi 07 septembre 2024

Délibération N° DE_021_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	5	7
Date de la convocation : 03/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept septembre deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Amandine Rauzy, Paul Perilhou, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés : Nicolas Connord représenté par Amandine Rauzy, Jacques Rivière représenté par Michel Sabatier

Absents et Excusés : Marc Vallve, Jean-Barthélémy Maris

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique Dumons est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avis sur la modification de périmètre de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées au sein du SMDEA

Vu l'article 10 bis. 1 des statuts du SMDEA, relatif à l'élaboration d'un document d'orientation pour toute modification de périmètre au sein d'un syndicat ;

Vu l'article 10 bis. 2 des statuts du SMDEA, relatif à la procédure de modification du périmètre d'un membre du syndicat ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification du périmètre d'un de ses membres,

Considérant que la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées a présenté sa demande de modification du périmètre au SMDEA,

Considérant qu'un document d'orientation a été conjointement établi entre la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et le SMDEA et est joint en annexe de la présente consultation,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification du périmètre de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA,

Considérant qu'en l'absence de réponse d'un membre dans un délai de trois mois, l'avis sera réputé favorable,

DE_021_2024

Date de transmission de l'acte: 13/09/2024

Date de réception de l'AR: 13/09/2024

009-210902490-DE_021_2024-DE

A G E D I

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

D'approuver le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées au sein du SMDEA, et de donner un avis favorable à la modification de son périmètre au sein du SMDEA.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Dominique Dumons
Secrétaire de séance

